Le réalisateur du « **Baiser de la lune** », un film pour les enfants de CM1 et CM2, destiné à abo rder les
relations amoureuses
entre
personnes du même sexe
, annonce que son film vient d'être autorisé à la distribution auprès des enseignants et des éducateurs.

Le Collectif pour l'enfant a contacté Monsieur le ministre de l'éducation nationale, Luc Chatel, afin d'avoir confirmation, ou infirmation, de cette annonce.

Quoiqu'il en soit, et comme il y a deux ans alors que ce même film avait déjà été interdit dans les écoles, le collectif pour l'enfant dénonce c
ette

tentative d'
intrusion dans l'intimité et la conscience de si jeunes enfants, au mépris du respect qui leur est dû et sans égard pour la responsabilité éducative de leurs parents.

Béatrice Bourges, porte-parole du Collectif pour l'enfant, dénonce cette atteinte grave par l'Edu cation nationale au principe de neutralité auquel elle est soumise.

L'éducation affective et sexuelle est un domaine sensible, où les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. La question de l'homosexualité ne peut être abordée qu'avec chaque enfant, en fonction de ses préoccupations et de son âge. Au contraire,
«
imposer à tous les écoliers de CM1 et CM2 de se sensibiliser à des problématiques qui sont le plus souvent totalement étrangères à leurs préoccupations est de nature à susciter l'inquiétude et la confusion chez des enfants
», ajoute Béatrice Bourges. Les enfants ont en effet
le droit de vivre leur âge sans se voir imposer des problématiques qui ne les concernent pas.

Le Collectif pour l'enfant demande que le film, « Le baiser de la lune », ne soit pas diffusé dans les écoles et que les
enfants de primaire soient laissés en paix

!